

Renseignements pratiques

> Date

le vendredi 4 juin 2010 de 14h à 18h

> Accès

En provenance de Bruxelles ou de Namur:
Autoroute E411, sortie n° 8a
Suivre la direction Louvain-la-Neuve,
entrée Centre urbain
Parking Grand Place/Grand Rue. Les frais de parking sont compris dans les droits d'inscription. Les participants recevront une carte de parking à leur arrivée.
Un plan d'accès est accessible sur le site:
<http://www.uclouvain.be/12730.html>
et parking: <http://www.uclouvain.be/9913.html>

> Lieu

Auditoires Montesquieu (04)
Place Montesquieu, 2
1348 Louvain-la-Neuve

> Inscriptions

- Le montant de l'inscription est de 60 euros à verser sur le compte bancaire n° 001-6094293-53 intitulé «UCL – Coll. Actualités en droit pénal et procédure».
- Ce montant comprend la participation au colloque, la pause-café et le parking.
- Le colloque est accrédité par l'Ordre des barreaux francophone et germanophone pour 3 points.
- Le colloque sera pris en charge pour les magistrats, les stagiaires judiciaires et le personnel des greffes et des parquets par l'Institut de Formation Judiciaire.

> Renseignements

Université catholique de Louvain
Madame Mireille GÉRARD
CRID&P
Place Montesquieu, 2
1348 Louvain-la-Neuve
Tél 010-47-46-72 – Fax 010-47-46-77
Courriel: mireille.gerard@uclouvain.be

> Faculté de droit et de criminologie

> Institut pour la recherche
interdisciplinaire en sciences juridiques
(JUR-I)

> Centre de recherche interdisciplinaire
sur la déviance et la pénalité

Actualités en droit pénal et procédure pénale

4 juin 2010

Université catholique de Louvain
Madame Mireille GÉRARD
CRID&P
Place Montesquieu, 2
1348 Louvain-la-Neuve

A
affranchir

Qu'il s'agisse de nouvelles législations, de nouvelles jurisprudences, ou simplement d'affaires médiatisées qui remettent au goût du jour des procédures mal connues, les actualités ne manquent pas en droit pénal et en procédure pénale.

Le CRID&P a dès lors souhaité organiser un après-midi de formation qui permettra de faire le point sur quelques-uns de ces développements récents.

Seront abordées, à cette occasion, dans une perspective à la fois informative et critique:

- la loi du 21 décembre 2009 relative à la réforme de la cour d'assises;
- les règles relatives au «privilege de juridiction» applicable en cas de poursuites pénales à charge de magistrats;
- la sanction du délai raisonnable aux différents stades de la procédure;
- la question de l'accès à l'avocat dès les premiers interrogatoires de police.

13h45: Accueil des participants

14h: *Introduction*

par Dan KAMINSKI, professeur à l'UCL, président du CRID&P

14h15: *La loi du 21 décembre 2009 relative à la réforme de la cour d'assises: modifications à portée générale et réforme de la procédure d'assises proprement dite*

par Michaël FERNANDEZ-BERTIER, assistant à l'UCL et Julien MOINIL, assistant à l'UCL, avocat au barreau de Bruxelles

15h: *Privilège de juridiction et poursuites pénales à charge de magistrats: le point sur une réglementation complexe*

par Marie-Aude BEERNAERT, professeur à l'UCL

15h30: Questions réponses

16h: Pause café

16h15: *Le contrôle et la sanction du dépassement du délai raisonnable aux différents stades de la procédure*

par Damien VANDERMEERSCH, avocat général à la Cour de cassation, chargé de cours à l'UCL et aux FUSL

16h45: *Le droit à l'assistance d'un avocat dès les premiers interrogatoires de police: les enseignements de la Cour européenne des droits de l'homme et leur réception en droit interne*

par Damien DILLENBOURG, assistant à l'UCL, juge au tribunal de première instance de Neufchâteau et Isabelle WATTIER, maître de conférences invitée à l'UCL, conseiller juridique auprès du Chef de corps de la zone police locale midi de Bruxelles

17h30: Questions réponses

18h: Clôture des travaux

Veillez remplir en LETTRES CAPITALES

M. ou Mme (biffer la mention inutile)

Nom

Prénom

Titre ou fonction

Adresse

Tél

Courriel

Participe à l'après-midi d'étude «Actualités en droit pénal et procédure pénale» et verse la somme de 60 € au compte n° 001-6094293-53 intitulé «UCL Coll. Actualités droit pénal et procédure» avec la mention de la personne inscrite.

